



BREUILLET, terre fertile de l'écologie associative, une réponse au GRAND-EVRY?

L'amélioration durable de l'environnement et du vivre ensemble communal repose sur la capacité de fédérer les énergies et les bonnes volontés à l'échelon associatif.

Les socialistes utopistes du 19^{ème} siècle, tels que Fourier et Proudhon, ont ressuscité à Breuillet, le 23 janvier dernier, dans le gymnase François Ruiz ou l'équipe municipale a su dépoussiérer les rites de la cérémonie des vœux et leur donner une âme.

Le Maire et Président de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, Bernard Sprotti, a souligné son parti pris résolu de l'optimisme de l'action et de sa confiance dans la vie associative pour que Breuillet soit le modèle de la "commune nouvelle" qui offre une alternative crédible au gigantisme administratif et impersonnel du Grand Evry.

Dominique Duval, Présidente d'Ile de France Environnement, Jean Pierre Moulin, Président d'Essonne Nature Environnement, ont tenu, par leur présence et la signature de la **charte de partenariat municipal** réunissant les associations locales de l'environnement, l'Epinoche du Val d'Orge, CPN, Breuillet-Nature, et les présidents des quartiers et hameaux, à témoigner de leur complet soutien de cette démarche qui, espèrent ils, fera des petits au service du développement durable francilien.

Cette charte, fruit du travail de la commission extra municipale environnement, présidée par Guy Brachet, Maire Adjoint en charge de l'environnement, mérite, à titre de proposition pour les communes et intercommunalités, d'être présentée dans son intégralité.



I Le cadre de vie embelli et la santé des habitants préservée

1. **un urbanisme respectueux des terres agricoles et de la biodiversité**
2. une restauration municipale intégrant les produits locaux
3. des espaces publics entretenus sans pesticide
4. un plan municipal d'efficacité énergétique et de réduction carbone
5. une gestion de l'eau et des déchets économes dans les principes du développement durable
6. la préservation et la restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau.
7. la préservation de l'identité et du patrimoine des quartiers et des hameaux



II Une intercommunalité au service du développement durable

1. **Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T), par la CCA et la révision des documents traitant du territoire**
2. un développement prioritaire de l'économie sociale-et des actions de solidarité (l'épicerie solidaire par exemple), plaçant l'être humain au centre de l'économie,
3. un développement de l'économie circulaire fondé sur le partage des ressources entre acteurs économiques et le recyclage des déchets en produits
4. une mutualisation des moyens au service de la baisse de la fiscalité locale
5. des chartes des zones d'activité reposant sur les principes de l'éco aménagement



III Une démocratie exemplaire

1. **Des commissions des services publics locaux ouvertes aux associations**
2. une charte éthique des élus
3. un conseil économique et social et de veille environnementale à l'échelon intercommunal
4. une participation à la gestion locale ouverte à toutes les générations
5. une présentation annuelle à la population des orientations budgétaires de la commune et des intercommunalités

Emmanuel Désert
Président de l' association Breuillet-Nature